

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 juillet 2014**

**DELIBERATION N°14/049**

**OPERATION ZAC Pointe Appell Nativité à SAINT-ETIENNE  
PROROGATION DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP)**

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le décret modifié 98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)
- Vu la convention foncière entre la ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole et l'EPORA signée le 30 juillet 2004,
- Vu l'arrêté 7 septembre 2009 portant Déclaration d'Utilité Publique du projet de réhabilitation du Pointe Appel Nativité sur la commune de Saint-Etienne,

Considérant que malgré la réalisation de l'ensemble des acquisitions foncières, il subsiste des servitudes notamment sur le tènement situé 92 rue Roger Salengro (parcelles CD 108, 109 et 183),

Considérant que ces servitudes devront être éteintes pour permettre la réalisation du projet de construction et que, dans le cas où aucun accord amiable ne serait trouvé, la saisine du juge de l'expropriation peut s'avérer nécessaire pour fixer l'indemnité d'extinction de servitude,

Sur proposition du Président,

- ✓ Décide de proroger la Déclaration d'Utilité Publique pour le projet de réhabilitation du quartier Pointe Appel Nativité,
- ✓ Sollicite Madame La Préfète pour la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique,
- ✓ Autorise le Directeur Général à mener à bien l'opération, soit par voie amiable, soit, en cas d'échec, des négociations, à poursuivre la procédure d'expropriation dans ses phases administrative et judiciaire,
- ✓ Autorise le Directeur Général dans le cadre de la procédure de l'expropriation à ester en justice et à défendre les intérêts de l'EPORA devant les juridictions compétentes, en désignant le cas échéant un avocat.

17 JUL. 2014

Le Directeur Général

J. GUILLET

Pour le Préfet  
de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation

Le Président du Conseil d'Administration

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

GEORGES ZIEGLER